

Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques

07-03

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – AXE 2 : MOBILISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 – DÉMARCHE 130 PAYS DANS 130 COLLÈGES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023-2024.

Le Département s'engage résolument en faveur de la réussite éducative des jeunes de son territoire. Attentif aux évolutions de la société et aux grands défis du territoire, le nouveau Projet Éducatif Départemental (PED) 2022-2027 entend répondre aux enjeux structurels de notre société et aux défis qui doivent être collectivement portés.

À la faveur de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, le Département déploie une stratégie ambitieuse de mobilisation des publics, notamment en direction des collégien·e·s, afin que ces dernière.e.s puissent y participer directement et en retirer tous les bénéfices.

En appui de ses actions éducatives et sportives, le Département a souhaité proposer aux collèges de se saisir des JOP de 2024 comme un accélérateur des projets d'établissement.

Le Département entend ainsi, en lien avec le programme d'impulsion académique « Génération 2024 », veiller à ce que le projet olympique soit un levier de réussite éducative pour les 79 000 élèves des collèges publics de Seine-Saint-Denis, en s'appuyant davantage sur le sport comme outil d'émancipation ; en valorisant la pratique sportive et ses vertus éducatives ; et en favorisant l'ouverture au monde des élèves ainsi que la coopération avec des établissements étrangers.

I) Poursuivre le déploiement du dispositif départemental « 130 pays dans 130 collèges »

S'inscrivant conjointement dans le cadre du Projet Éducatif Départemental 2022-2027 (PED 3) et du Plan de mobilisation départemental pour des Jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis, le Département déploie, depuis 2022, un dispositif



transversal et pluridisciplinaire « 130 pays dans 130 collèges », approuvé en Commission permanente du 19 mai 2022. Porté en collaboration avec les services de l'Education nationale, le dispositif est cofinancé par le fonds de dotation Impact 2024 ainsi que par le programme Erasmus+ de l'Union européenne.

Cousu en lien étroit avec les membres des communautés éducatives, les ressources locales (villes, clubs, associations), et les différents dispositifs et ressources du territoire, le projet « 130 pays dans 130 collèges » est pensé comme un fil conducteur pour les collèges.

Il permet, d'une part, d'encourager l'usage du sport à des fins pédagogiques, en soutenant le développement de l'activité physique pour tous et en promouvant les valeurs de l'olympisme, et d'autre part, de concourir au développement d'un programme interdisciplinaire en faveur de l'engagement citoyen et du respect de l'autre, en valorisant l'importance de la paix et de l'amitié entre les peuples, en promouvant les échanges culturels ainsi que l'ouverture sur le monde des élèves à travers la découverte d'un pays participant aux Jeux.

Une attention particulière est apportée aux collégien·e·s les plus éloigné·e·s de la pratique, en favorisant les projets inclusifs et en veillant notamment à la participation des élèves d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), de Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des élèves allophones (UPE2A-NSA) à tous les projets.

Le dispositif « 130 pays dans 130 collèges » continue de se déployer de manière progressive dans les collèges publics du territoire, selon des modalités d'intervention différenciées en fonction des envies, du contexte et des besoins identifiés par les établissements volontaires.

Différents niveaux d'intervention (bronze, argent, or) correspondants à trois niveaux d'engagement ont été pensés. Selon le degré de labellisation, **une subvention** est accordée à chaque établissement pour soutenir la mise en œuvre des actions proposées. Parallèlement, un accompagnement méthodologique sur-mesure est également proposé, avec le soutien des services de l'Education nationale.

Labellisation	Engagement	Subvention
Bronze	Le collège s'engage pour des actions ponctuelles.	1 500,00 €
Argent	Le collège s'engage à mobiliser des classes thématiques JOP, avec une valorisation renforcée	2 500,00 €
Or	Le collège est labellisé Génération 2024. Il s'engage à mobiliser un niveau scolaire thématique JOP, avec une valorisation renforcée.	4 000,00 €

Suite aux regards croisés des services du Département et des autorités académiques et départementales, 15 collèges ont été labellisés sur cette troisième phase de candidature, dont 7 au niveau or, 4 au niveau argent et 4 au niveau bronze pour une enveloppe totale de 34 000 €. Parmi eux, 4 collèges, déjà labellisés lors des phases précédentes, ont obtenu une labellisation à un niveau supérieur.

Cette troisième phase de labellisation vient donc porter à **45** le nombre de collèges publics inscrits dans le programme, dont 21 sont situés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et 9 en Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). Une ultime phase de labellisation est

prévue en septembre 2023, à l'occasion de la rentrée olympique et paralympique dans les collèges.

Les propositions de financement en annexe s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire dédiée prévue pour 2023.

II) Soutenir les mobilités européennes des collèges « 130 pays dans 130 collèges » accrédités Erasmus+

Afin de favoriser l'ouverture au sein des politiques d'établissement et encourager la coopération avec des établissements étrangers, le Département de la Seine-Saint-Denis a souhaité donner une dimension européenne et internationale au projet « *130 pays dans 130 collèges* » en l'associant à Erasmus+ pour permettre à des classes de 25 collèges de bénéficier d'un séjour au sein de l'un des États membres de l'Union européenne.

Le Département a obtenu une accréditation Erasmus+ 2022-2027 concernant les « *projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire* » dont l'objectif est de favoriser les mobilités apprenantes et l'éducation à la citoyenneté européenne des jeunes collégien·e·s du territoire.

13 collèges inscrits dans le dispositif « *130 pays dans 130 collèges* » au plus haut niveau de labellisation (or) se sont engagés dans l'accréditation départementale pour organiser un projet de mobilité au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Afin de soutenir la mobilité de ces treize premiers collèges accrédités, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 5 000 € par collège.

Les propositions de financement en annexe s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire dédiée prévue pour 2023.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- D'ATTRIBUER aux établissements, conformément aux tableaux joints en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets des collèges engagés dans le cadre de la démarche « *130 pays dans 130 collèges* » pour un total de 95 500 euros au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;

- D'AUTORISER l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

le vice-président,

la conseillère départementale déléguée,

Emmanuel Constant

Élodie Girardet

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

NOUVEAUX COLLÈGES LABELLISÉS « 130 PAYS DANS 130 COLLÈGES »

COMMUNE	COLLÈGE	LABELLISATION	SUBVENTION
BAGNOLET	GEORGES POLITZER	ARGENT	2 500,00 €
BONDY	JEAN RENOIR	BRONZE	1 500,00 €
CLICHY-SOUS-BOIS	LOUISE MICHEL	ARGENT	2 500,00 €
DRANCY	PIERRE SEMARD	ARGENT	2 500,00 €
ÉPINAY-SUR-SEINE	ROBESPIERRE	ARGENT	2 500,00 €
GAGNY	MADAME DE SEVIGNE	ARGENT	2 500,00 €
LIVRY-GARGAN	LEON JOUHAUX	ARGENT	2 500,00 €
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	ERIC TABARLY	BRONZE	1 500,00 €
ROSNY-SOUS-BOIS	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	ARGENT	2 500,00 €
SAINT-OUEN SUR SEINE	JOSEPHINE BAKER	BRONZE	1 500,00 €
TREMBLAY-EN-FRANCE	RENE DESCARTES	ARGENT	2 500,00 €
Sous total 11 collèges			24 500,00 €

COLLÈGES BÉNÉFICIANT D'UNE LABELLISATION AU NIVEAU SUPÉRIEUR

COMMUNE	COLLÈGE	ANCIEN LABEL	NOUVEAU LABEL	SUBVENTION
AULNAY-SOUS-BOIS	PABLO NERUDA	ARGENT	OR	1 500,00 €
DRANCY	ARETHA FRANKLIN	ARGENT	OR	1 500,00 €
MONTREUIL	LENAIN DE TILLEMONT	ARGENT	OR	1 500,00 €
SEVRAN	LA PLEIADE	ARGENT	OR	1 500,00 €
Sous total 4 collèges				6 000,00 €

SOUTIEN AUX COLLÈGES LABELLISÉS « OR » ET ACCRÉDITÉS ERASMUS+

COMMUNE	COLLÈGE	MOBILITÉ ERASMUS+	SUBVENTION
AUBERVILLIERS	DENIS DIDEROT	FINLANDE	5 000,00 €
BONDY	JEAN ZAY	SERBIE	5 000,00 €
LA COURNEUVE	GEORGES POLITZER	GRECE	5 000,00 €
DRANCY	ARETHA FRANKLIN	ITALIE	5 000,00 €
GAGNY	PABLO NERUDA	ESPAGNE	5 000,00 €
MONTREUIL	PAUL ELUARD	SLOVENIE	5 000,00 €
NOISY-LE-GRAND	CLOS-SAINT-VINCENT	ITALIE	5 000,00 €
NOISY-LE-GRAND	VICTOR HUGO	SUEDE	5 000,00 €
ROMAINVILLE	GUSTAVE COURBET	DANEMARK	5 000,00 €
SAINT-DENIS	DORA MAAR	ESPAGNE	5 000,00 €
SAINT-DENIS	PIERRE DE GEYTER	PAYS-BAS	5 000,00 €
SEVRAN	LA PLEIADE	ISLANDE	5 000,00 €
VILLETANEUSE	JEAN VILAR	CROATIE	5 000,00 €

Sous total	65 000,00 €
-------------------	-------------

TOTAL	95 500,00 €
--------------	-------------

Délibération n° 07-03 du 6 juillet 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – AXE 2 : MOBILISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 – DÉMARCHE 130 PAYS DANS 130 COLLÈGES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023-2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 relative à l'actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - période 2021-2024,

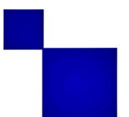
Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

Vu sa délibération n°7-7 du 19 mai 2022 relatif au projet éducatif départemental 2022-2027 - axe 2 : démarche 130 pays dans 130 collèges pour les JOP 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux établissements, conformément aux tableaux joints en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets des collèges engagés dans le cadre de la



démarche « 130 pays dans 130 collèges » pour un total de 95 500 euros au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;

- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.